

2017-09-28  
2017-0631  
(Sleeve)

GROUPE	4	HERBICIDE
--------	---	-----------

**NUFARM**

**MCPA Amine 600**  
**Herbicide Liquide**

CONTIENT SOLUTION AMINE MCPA

Utiliser sur le blé, l'orge, le seigle, l'avoine, le lin, les pois, le maïs, les pâturages et le gazon.

**AGRICOLE**

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION**

**GARANTIE** : MCPA, présent sous forme de sel de diméthylamine... 600 g e.a./L

N° D'HOMOLOGATION 28384 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT          POISON

**DANGER - CORROSIF POUR LES YEUX**

(0,4 à 450 Litres)

Nufarm Agriculture Inc.  
Suite 350, 2618 Hopewell Place NE  
Calgary, Alberta T1Y 7J7  
1-800-868-5444

Numéro d'urgence 24 heures par jour 1-800-424-9300

**PRÉCAUTIONS :**

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Enlever immédiatement tout concentré qui est sur la peau ou dans les yeux. Après l'utilisation, se laver les mains et toute partie de la peau exposée. Ne pas inhaler le brouillard de pulvérisation.

**Ne pas utiliser dans des zones résidentielles**, c'est-à-dire dans des sites où des personnes peuvent être exposées au produit durant la pulvérisation ou après, notamment autour des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeu et des édifices publics.

**VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION :**

**Manutention du concentré (mélange et chargement) :** porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures, et des gants résistant aux produits chimiques. Rincer les gants avant de les enlever. Porter des lunettes de sécurité ou un masque pendant le mélange/remplissage. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les porter de nouveau.

**Manutention de la solution à pulvériser diluée (lors de l'application ou encore de la réparation ou du nettoyage du matériel) :** porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, et des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les porter de nouveau. Les préposés à l'application, y compris ceux qui effectuent la pulvérisation par voie aérienne, qui ont recours à une cabine fermée n'ont pas à porter de gants résistant aux produits chimiques.

**DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :**

Toxique pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI  
Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

**Ruissellement :** Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des zones traitées, évaluer les caractéristiques et conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et conditions propices au ruissellement comprennent des pluies abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (p. ex. les sols compactés, à texture fine ou pauvres en matière organique, comme l'argile).

Ne pas appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des zones aquatiques par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation (zone tampon) entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

**Lessivage :** L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sable, sable loameux et loam sableux) et/ou là où la nappe phréatique est peu profonde.

**PREMIERS SOINS :**

**En cas d'ingestion,** appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements,** enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux,** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation,** déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :**

Aucun antidote spécifique. Recourir aux soins de soutien. Le traitement doit se fonder sur le jugement du médecin pour contrer les réactions du malade. Les concentrations élevées de MCPA peuvent causer une irritation grave des yeux. Les symptômes d'une surexposition au MCPA peuvent comprendre des troubles d'élocution, des secousses et des spasmes musculaires, un écoulement salivaire, de l'hypotension artérielle et l'inconscience. Traiter selon les symptômes.

**NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :**

Pour les déversements ou les accidents de transport, Chemtrec, 1-800-424-9300.

Pour les situations urgentes sur la santé ou l'environnement, ProPharma Group, 1-877-325-1840.

Pour des informations sur les produits et leur utilisation, Nufarm Agriculture Inc., 1-800-868-5444.

**ENTREPOSAGE :**

Entreposer le contenant bien fermé loin des semences, des engrais, des plantes et des aliments.

Produit entreposable à une température de plus de 0°C. Si exposé à des températures de congélation, réchauffer à au moins 5°C et bien agiter. BIEN AGITER AVANT L'UTILISATION.

**ÉLIMINATION :****Contenants Recyclables :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants.

S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

**Contenants Réutilisables :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

**Contenants Réutilisables – Rechargeables :**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR :**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

(Booklet)

GROUPE	4	HERBICIDE
--------	---	-----------

**NUFARM**

**MCPA Amine 600  
Herbicide Liquide**

CONTIENT SOLUTION AMINE MCPA

Utiliser sur le blé, l'orge, le seigle, l'avoine, le lin, les pois, le maïs, les pâturages et le gazon.

**AGRICOLE**

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'UTILISATION**

**GARANTIE** : MCPA, présent sous forme de sel de diméthylamine... 600 g e.a./L

N° D'HOMOLOGATION 28384 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT          POISON

**DANGER - CORROSIF POUR LES YEUX**

Nufarm Agriculture Inc.  
Suite 350, 2618 Hopewell Place NE  
Calgary, Alberta T1Y 7J7  
1-800-868-5444

Numéro d'urgence 24 heures par jour 1-800-424-9300

### **PRÉCAUTIONS :**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Enlever **IMMÉDIATEMENT** tout concentré qui est sur la peau ou dans les yeux. Après l'utilisation, se laver les mains et toute partie de la peau exposée. Ne pas inhaler le brouillard de pulvérisation.

**Ne pas utiliser dans des zones résidentielles,** c'est-à-dire dans des sites où des personnes peuvent être exposées au produit durant la pulvérisation ou après, notamment autour des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeu et des édifices publics.

### **VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION :**

**Manutention du concentré (mélange et chargement) :** porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures, et des gants résistant aux produits chimiques. Rincer les gants avant de les enlever. Porter des lunettes de sécurité ou un masque pendant le mélange/remplissage. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les porter de nouveau.

**Manutention de la solution à pulvériser diluée (lors de l'application ou encore de la réparation ou du nettoyage du matériel) :** porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, et des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les porter de nouveau. Les préposés à l'application, y compris ceux qui effectuent la pulvérisation par voie aérienne, qui ont recours à une cabine fermée n'ont pas à porter de gants résistant aux produits chimiques.

### **DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :**

Toxique pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique **MODE D'EMPLOI**  
Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

**Ruissellement :** Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des zones traitées, évaluer les caractéristiques et conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et conditions propices au ruissellement comprennent des pluies abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (p. ex. les sols compactés, à texture fine ou pauvres en matière organique, comme l'argile).  
Ne pas appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.  
La contamination des zones aquatiques par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation (zone tampon) entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

**Lessivage :** L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sable, sable loameux et loam sableux) et/ou là où la nappe phréatique est peu profonde.

**PREMIERS SOINS :**

**En cas d'ingestion,** appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements,** enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux,** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation,** déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :**

Aucun antidote spécifique. Recourir aux soins de soutien. Le traitement doit se fonder sur le jugement du médecin pour contrer les réactions du malade. Les concentrations élevées de MCPA peuvent causer une irritation grave des yeux. Les symptômes d'une surexposition au MCPA peuvent comprendre des troubles d'élocution, des secousses et des spasmes musculaires, un écoulement salivaire, de l'hypotension artérielle et l'inconscience. Traiter selon les symptômes.

**NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :**

Pour les déversements ou les accidents de transport, Chemtrec, 1-800-424-9300.

Pour les situations urgentes sur la santé ou l'environnement, ProPharma Group, 1-877-325-1840.

Pour des informations sur les produits et leur utilisation, Nufarm Agriculture Inc., 1-800-868-5444.

**ENTREPOSAGE :**

Entreposer le contenant bien fermé loin des semences, des engrais, des plantes et des aliments.

Produit entreposable à une température de plus de 0°C. Si exposé à des températures de congélation, réchauffé à au moins 5°C et bien agiter. BIEN AGITER AVANT L'UTILISATION.

**ÉLIMINATION :****Contenants Recyclables :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants.

S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

**Contenants Réutilisables :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

**Contenants Réutilisables – Rechargeables :**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR :**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

**MODE D'EMPLOI :**

NE PAS retourner sur le site traité et en interdire l'accès aux travailleurs pendant les 12 heures suivant le traitement.

**RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :**

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide liquide Nufarm MCPA Amine 600 est un herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide liquide Nufarm MCPA Amine 600 et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

**Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :**

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide liquide Nufarm MCPA Amine 600 ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes au champ, et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une seule des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant éventuellement un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.

- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis relativement à la gestion de la résistance aux pesticides et à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Nufarm Agriculture Inc. au 1-800-868-5444 ou à [www.nufarm.ca](http://www.nufarm.ca).

### **PRÉCAUTIONS D'UTILISATION GÉNÉRALE :**

L'herbicide liquide Nufarm MCPA Amine 600 peut endommager les cultures sensibles, les cultures ornementales et les autres plantes même lorsque utilisé en quantités quasi négligeables.

Éviter de provoquer une dérive sur la végétation désirable. Les pulvérisations grossières sont moins susceptibles à la dérive.

Ne pas pulvériser en période de grands vents.

- Ne pas permettre aux animaux en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant le traitement.
- Ne pas récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 7 jours suivant le traitement.
- Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.

### **MÉLANGE :**

Bien agiter avant l'utilisation. Pour assurer un mélange uniforme, remplir le réservoir d'eau propre jusqu'à la moitié, ajouter la quantité requise d'herbicide liquide de Nufarm MCPA Amine 600 et bien agiter. Ajouter la quantité manquante d'eau et agiter avant de pulvériser. Si la bouillie de pulvérisation a été laissée à stagner, bien agiter avant de la pulvériser.

### **ÉQUIPEMENT ET VOLUME DE PULVÉRISATION :**

**Application au moyen d'un pulvérisateur agricole :** NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser des gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation doit être fixée à une hauteur de 60 cm ou moins au-dessus des cultures ou du sol.

**Pulvérisation aérienne:** NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer ce produit lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. NE PAS pulvériser des gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, l'espacement des buses le long de la rampe de pulvérisation NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

## Zones tampons

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, des habitats terrestres vulnérables (tels que prairies, forêts, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et zones arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (tels que lacs, rivières, brouillards, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens et marins vulnérables.

Lorsqu'on emploie un mélange en cuve, il faut prendre connaissance de l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange, et respecter la zone tampon la plus vaste parmi celles exigées pour ces produits (restriction la plus sévère).

Méthode d'application	Culture		Zones tampons (en mètres) nécessaires à la protection des :				
			Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :		Habitats terrestres
			moins de 1 m	plus de 1 m	moins de 1 m	plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Tout cultures et gazon		1	1	1	1	4
Pulvérisation aérienne	<b>Cultures en milieu terrestre destinées à la consommation humaine et animale</b>						
	Céréales, lin	Voilure fixe	1	0	1	0	60
		Voilure tournante	1	0	1	0	60
	Légumineuses	Voilure fixe	1	1	0	0	25
		Voilure tournante	1	1	0	0	25
	Pâturages, grands pâturages libres	Voilure fixe	5	1	1	1	100
		Voilure tournante	4	1	1	1	80
	<b>Utilisations non agricoles</b>						
Terres non cultivées	Voilure fixe	30	1	20	1	200	

		Voilure tournante	20	1	10	1	100
--	--	----------------------	----	---	----	---	-----

Remarque : Les préposés à l'application de produits antiparasitaires peuvent calculer de nouveau la zone tampon propre à un site en combinant les renseignements relatifs aux conditions météorologiques en vigueur et les facteurs relatifs à la pulvérisation dans le cas de toutes les applications par pulvérisateur à jet porté, au champ et par voie aérienne, pour les produits qui précisent sur l'étiquette le libellé suivant concernant la classification de la taille des gouttelettes : « NE PAS appliquer en gouttelettes de taille inférieure au calibre [fin ou moyen ou grossier] de la classification l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). On peut accéder au calculateur de zones tampons dans le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

Appliquer dans un volume de 50 à 200 litres d'eau par hectare à l'aide d'un équipement de pulvérisation terrestre sauf si mentionné différemment. Des volumes d'eau plus élevés contribuent à diminuer les risques d'endommager la culture.

Appliquer dans un minimum de 30 litres d'eau par hectare par équipement aérien.

Utiliser des buses et une pression de façon à pulvériser des gouttelettes de grosseur moyenne à grossière.

Éviter de produire de fines gouttelettes, qui sont plus susceptibles à la dérive.

### **Instructions génériques sur l'étiquette concernant l'épandage aérien**

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés. Le recours à des signaleurs humains est interdit.

### **Mises en garde concernant l'utilisation**

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Éviter d'épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

### **Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire**

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Le préposé au mélange et au chargement et le préposé à l'application doivent être deux personnes différentes. L'aéronef doit être muni d'une cabine fermée. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter un pantalon long, une chemise à manches longues, une combinaison, des gants résistant au produit chimiques et des lunettes ou un masque les protégeant durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

### **Précautions spécifiques au produit**

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-800-868-5444. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou conseiller agricole provincial.

### **MÉLANGES EN RÉSERVOIR :**

L'herbicide liquide Nufarm MCPA Amine 600 peut être recommandé en mélange en réservoir avec d'autres produits.

Consulter l'étiquette du produit d'association du mélange en réservoir et se conformer aux précautions, restrictions et au mode d'emploi les plus restrictifs.

## **CULTURES, MOMENT PROPICE POUR L'APPLICATION, DOSES ET MÉTHODES D'APPLICATION :**

Utiliser la dose requise pour supprimer les mauvaises herbes présentes.

Appliquer quand la température est chaude et quand la culture et les mauvaises herbes sont en croissance active et que les mauvaises herbes sont à un stade où elles sont sensibles au traitement.

L'application doit être faite avant que la culture ne recouvre les mauvaises herbes. Afin de minimiser les risques d'endommager la culture, ne pas utiliser une dose supérieure à la dose recommandée pour la culture visée.

Des doses supérieures peuvent être requises pour supprimer certaines espèces de mauvaises herbes.

L'utilisation de doses supérieures aux doses recommandées pour une culture visée peut occasionner des dommages significatifs à la culture, et ne devrait être utilisée que lorsque le risque de dommages à une culture serait compensé par les avantages d'une suppression améliorée des mauvaises herbes.

Éviter d'appliquer le produit lors d'une sécheresse ou s'il fait exceptionnellement chaud.

---

### **CULTURE :**

Céréales de printemps (blé, orge, seigle, avoine), sans plante-abri de légumineuses.

### **MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :**

De la 2e feuille déployée jusqu'au début du stade de la feuille étendard.

Ne pas appliquer après l'apparition de la feuille étendard.

Un traitement au stade de 3 à 4 feuilles combine habituellement la tolérance maximale de la culture avec la sensibilité maximale des mauvaises herbes.

Ne pas appliquer plus d'un traitement par an.

### **MÉTHODE :**

Application terrestre ou aérienne.

### **DOSE RECOMMANDÉE PAR HECTARE :**

Jusqu'à 1,05 L pour le blé, l'orge et le seigle.

Jusqu'à 900 mL pour l'avoine.

### **VOLUME D'EAU À L'HECTARE :**

Minimum de 50 L (application par voie terrestre).

Minimum de 30 L (application par voie aérienne).

Une pulvérisation avec un plus grand volume d'eau (100 à 150 L) peut réduire les risques d'endommager la culture.

---

**CULTURE :**

Céréales d'automne (blé d'automne, seigle d'automne)

**MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :**

Au printemps, entre le plein tallage et le stade de la sortie de la feuille étendard.

Ne pas appliquer pendant ni après le stade de la feuille étendard.

Ne pas appliquer sur les plantules de céréales d'automne à l'automne.

Ne pas appliquer plus d'un traitement par an.

**MÉTHODE :**

Application terrestre ou aérienne.

**DOSE RECOMMANDÉE PAR HECTARE :**

Jusqu'à 1,05 L.

**VOLUME D'EAU À L'HECTARE :**

Minimum de 50 L (application par voie terrestre).

Minimum de 30 L (application par voie aérienne).

Une pulvérisation avec un plus grand volume d'eau (100 à 150 L) peut réduire les risques d'endommager la culture.

---

**CULTURE :**

Céréales de printemps avec de la luzerne ou du lotier corniculé

**MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :**

De la 3<sup>e</sup> feuille déployée jusqu'au début de la feuille étendard (céréales).

De la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>e</sup> trifoliée et pas plus de 10 cm de hauteur pour les plantules de légumineuses

Ne pas appliquer après le stade de la feuille étendard des céréales.

Ne pas appliquer plus d'un traitement par an.

**MÉTHODE :**

Appliquer par voie terrestre seulement.

**DOSE RECOMMANDÉE À L'HECTARE :**

Entre 250 mL et 470 mL (Ne pas dépasser 470 mL.)

**VOLUME D'EAU À L'HECTARE :**

Le fait de pulvériser dans des volumes d'eau plus élevés (100 à 150 L) peut aider à diminuer les risques d'endommager la culture.

**NOTES :**

Les légumineuses peuvent subir quelques dommages surtout si les conditions de croissance sont très favorables. Afin de minimiser les dommages sur la culture, pulvériser en soirée et appliquer des volumes d'eau plus élevés. Ne PAS appliquer l'herbicide liquide Nufarm MCPA Amine 600 sur le méliot. Pour les céréales semées avec du trèfle comme plante-abri, il est recommandé d'utiliser TROPOTOX<sup>MD</sup> PLUS 400.

---

**CULTURE :**

Lin (Ne pas utiliser sur les variétés à faible teneur en acide linoléique.)

**MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :**

Quand le lin a une hauteur de 5 cm jusqu'avant l'apparition des boutons floraux.  
Pour minimiser les dommages pour la culture, pulvériser dans les premiers stades de croissance, en soirée et utiliser des volumes élevés d'eau.  
Ne pas appliquer plus d'un traitement par an.

**MÉTHODE :**

Application terrestre ou aérienne.

**DOSE RECOMMANDÉE PAR HECTARE :**

Jusqu'à 830 mL.

**VOLUME D'EAU RECOMMANDÉ À L'HECTARE :**

Minimum de 50 L (application par voie terrestre).  
Minimum de 30 L (application par voie aérienne).  
Une pulvérisation avec un plus grand volume d'eau (100 à 150 L) peut réduire les risques d'endommager la culture.

**NOTES :**

Attention : Des dommages peuvent être observés sur la culture au tout début, mais les rendements ne devraient pas être affectés.

---

**CULTURE :**

Maïs de grande culture

**MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :**

Avant que le maïs n'atteigne 15cm de hauteur (feuille déployée) et/ou avant le stade de 6 feuilles, en application à la volée.  
Ne pas appliquer plus d'un traitement par an. Pour la récolte manuelle du maïs (de grande culture et sucré), il est interdit de retourner dans les sites traités dans les 15 jours suivant le traitement. Ainsi, un délai d'attente avant récolte de 15 jours après traitement est requis.

**MÉTHODE :**

Application terrestre seulement.

**DOSE RECOMMANDÉE PAR HECTARE :**

Jusqu'à 917 mL. Ne pas ajouter d'huile ni de surfactant.

**VOLUME D'EAU RECOMMANDÉ À L'HECTARE :**

Minimum de 100 L.

**NOTES :**

Le maïs peut subir des dommages s'il est traité plus tard.

---

**CULTURE :**

Pois (grandes cultures et de conserverie)

**MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :**

Lorsque les vignes mesurent 10 à 20 cm de longueur et avant la formation des bourgeons floraux.

**MÉTHODE :**

Application terrestre seulement.

**DOSE RECOMMANDÉE PAR HECTARE :**

Entre 250 mL et 417 mL. (Ne pas dépasser 417 mL.)

**VOLUME D'EAU RECOMMANDÉ À L'HECTARE :**

Minimum de 150 à 200 L.

**NOTES :**

NE PAS appliquer sur les pois en Nouvelle-Écosse.

---

**CULTURE :**

Légumineuses établies et pâturages (traitement de dormance).

**MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :**

Appliquer AVANT la reprise de croissance des légumineuses au printemps.  
Ne pas appliquer plus de deux traitements par an, avec l'intervalle minimal entre les traitements des 90 jours.

**MÉTHODE :**

Application terrestre ou aérienne.

**DOSE RECOMMANDÉE PAR HECTARE :**

Jusqu'à 1,8 L

**VOLUME D'EAU RECOMMANDÉ À L'HECTARE :**

Minimum de 50 L (application par voie terrestre).

Minimum de 30 L (application par voie aérienne).

**NOTES :**

Ne pas laisser le bétail pâturer pour au moins 7 jours après l'application. Ne PAS appliquer l'herbicide liquide Nufarm MCPA Amine 600 sur le mélilot.

---

**CULTURE :**

Pâturages (sans légumineuses), parcours naturels et terres non cultivées, pour la suppression de la renoncule âcre.

**MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :**

Appliquer lorsque la renoncule âcre est dans le stade pré-bouton jusqu'au début du stade bouton.

Ne pas appliquer plus d deux traitements par an, avec l'intervalle minimal entre les traitements des 90 jours.

**MÉTHODE :**

Application terrestre ou aérienne.

**DOSE RECOMMANDÉE PAR HECTARE :**

2,25 à 3,5 L pour terres non cultivées et 2,25 à 2,9 L pour pâturages.

**VOLUME D'EAU RECOMMANDÉ À L'HECTARE :**

Minimum de 50 L (application par voie terrestre).

Minimum de 30 L (application par voie aérienne).

---

**CULTURE :**

Trèfle rouge pour la semence - établi et au stade plantule – Ouest du Canada seulement.

**MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :**

Plantule – 1<sup>ère</sup> à la 3<sup>e</sup> trifoliée.

Établi – après la dormance au printemps, jusqu'à 7,5 cm.

Ne PAS laisser pâturer ni faucher en foin vert.

Ne pas appliquer plus de deux traitements par an, avec l'intervalle minimal entre les traitements des 21 jours.

**MÉTHODE :**

Application terrestre seulement.

**DOSE RECOMMANDÉE PAR HECTARE :**

470 mL.

**VOLUME D'EAU RECOMMANDÉ À L'HECTARE :**

Le fait de pulvériser avec un plus grand volume d'eau (100 - 150 L) peut réduire les risques d'endommager la culture. Le fait d'utiliser des volumes d'eau peu élevés peut occasionner des dommages à la culture.

---

**CULTURE :**

Plantules de trèfle rouge pour du fourrage

**MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :**

Plantule – 1<sup>ère</sup> à la 3<sup>e</sup> trifoliée.

Ne PAS laisser pâturer ni faucher en foin vert.

Ne pas appliquer plus d'un traitement par an

**MÉTHODE :**

Application terrestre seulement.

**DOSE RECOMMANDÉE PAR HECTARE :**

470 mL.

**VOLUME D'EAU RECOMMANDÉ À L'HECTARE :**

Le fait de pulvériser avec un plus grand volume d'eau (100 - 150 L) peut réduire les risques d'endommager la culture. Le fait d'utiliser des volumes d'eau peu élevés peut occasionner des dommages à la culture.

---

**CULTURE :**

Gazon (y compris les allées et les pelouses)

**MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :**

Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont jeunes et en croissance rapide pour de meilleurs résultats. Ne pas faire plus de deux traitements généralisés par saison. Cela ne comprend pas les traitements localisés.

**MÉTHODE :**

Application terrestre seulement. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

**DOSE RECOMMANDÉE PAR HECTARE :**

Jeunes plantes (plantules), bonnes conditions de végétation: 833 mL/ha

Mauvaises herbes plus développées, conditions défavorables, forte infestation:  
2,08 L/ha

**VOLUME D'EAU RECOMMANDÉ À L'HECTARE :**

Pulvériser avec 300 L d'eau. Pour les surfaces plus petites, utiliser 20,83 mL pour 10 L d'eau pour 100 m<sup>2</sup>.

---

**MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :**

(NE PAS dépasser le taux indiqué pour chaque culture identifiée dans la section CULTURES, MOMENT PROPICE POUR L'APPLICATION, DOSES ET MÉTHODES D'APPLICATION)

**MAUVAISES HERBES SENSIBLES (2à4 feuilles) :**

Amarante à racine rouge, ansérine de Russie, bardanette épineuse, bourse-à-pasteur, caméline, chénopode blanc, herbes à poux, laitue scariole, lampourde glouteron, moutardes (sauf des chiens et tanaisie), bardane (avant le stade 4 feuilles), sagesse-des-chirurgiens, radis sauvage, tabouret des champs, tournesol sauvage, vesce.

**DOSES POUR SUPPRIMER LES MAUVAISES HERBES SENSIBLES :**

Petites plantules, bonnes conditions de croissance : 580 mL/ha.

Mauvaises herbes plus grosses, conditions sèches et fraîches, infestations sévères : 920 mL/ha.

À des stades plus avancés, les mauvaises herbes sont plus difficiles à supprimer.

**MAUVAISES HERBES PLUS DIFFICILES À SUPPRIMER (2à4 feuilles) :**

Les mauvaises herbes énumérées sous la rubrique sensibles, plus abutilon, armoise bisannuelle, barbarée vulgaire (avant le stade 4 feuilles), chénopode glauque, épervière

vulgaire, galinsoga cilié, kochia à balais, laiteron potager, lépidie densiflore, matricaire odorante, ortie dioïque, ortie royale (avant le stade 4 feuilles), patience crépue (avant le stade 4 feuilles), petite oseille, plantain, pourpier potager, prunelle vulgaire, radis sauvage, renouée, renouée des oiseaux (avant le stade 4 feuilles), salsifis majeur, séneçon vulgaire, stellaire moyenne, vergerette (avant le stade 4 feuilles).

**DOSES POUR LES MAUVAISES HERBES PLUS DIFFICILES À SUPPRIMER :**

Petits plantules, bonnes conditions de croissance : 1,05 L/ha.

Mauvaises herbes plus grosses, conditions sèches et fraîches, infestations sévères : 1,80 L/ha.

À des stades plus avancés, les mauvaises herbes sont plus difficiles à supprimer.

**SUPPRESSION DE LA CROISSANCE AÉRIENNE SEULEMENT:**

Armoise absinthe, barbarée vulgaire, bardane, cardère des bois, chardon des champs, chardon vulgaire, chicorée sauvage, cranson dravier, céraiste vulgaire, euphorbe éssule, herbe à gomme, laiteron des champs, laitue bisannuelle, liseron des champs, liseron des haies, moutarde des chiens, patience crépue, pissenlit, renoncule, renouée liseron, sarrasin de Tartarie.

**DOSES POUR UN CONTRÔLE DES PARTIES AÉRIENNES :**

Petits plantules, bonnes conditions de croissance : 1,05 L/ha.

Mauvaises herbes plus grosses, conditions sèches et fraîches, infestations sévères : 1,80 L/ha.

À des stades plus avancés, les mauvaises herbes sont plus difficiles à supprimer.

**NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR :**

Bien nettoyer le pulvérisateur ayant servi pour l'application des herbicides avant d'appliquer tout autre produit chimique sur les cultures car elles pourraient être endommagées (voir PRÉCAUTIONS D'USAGE). Laver l'extérieur du pulvérisateur et vider complètement le réservoir. Enlever et nettoyer les filtres, les buses et les pastilles séparément. Remplir le réservoir du pulvérisateur avec de l'eau propre. Avec pompe en marche, faire circuler l'eau propre dans les tuyaux et la rampe et vider. Remplir le réservoir avec de l'eau propre et pour chaque 100 L, ajouter 1 L d'ammoniaque d'usage domestique. Faire fonctionner la pompe et l'agitateur pendant 15 minutes. Si possible, laisser reposer la solution dans le réservoir et les tuyaux pendant toute la nuit. Faire circuler à nouveau dans les tuyaux et la rampe et vider le tout. Rincer deux fois avec de l'eau propre, recirculer et vider à chaque fois. Ne pas contaminer l'eau d'irrigation ou potable lors du nettoyage du pulvérisateur.

Tropotox sont des marques déposées de Nufarm Agriculture Inc.